



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 mars 2006

Présidence : Monsieur Maximilien BERNHARD, Président.

La Municipalité est au complet.

Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les Conseillères et Conseillers, le Syndic et les Municipaux, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Barbara CRIBLET, Delphine PERRET NAGUIB, Marianne SAVARY, Sarah SCAPERROTTA, Laurent GABELLA, Marc GUIGNARD, Raymond GUYAZ, Raoul IBANEZ, Yves-Olivier JACCARD, Charles-Eugène MOUQUIN, André PERRET, Dino PETIT, Yan ROSSIER, Jean-François TROYON, Gilles VERDON, Marc-Antoine VIQUERAT, Bart WIND, Pierre WYSSBROD.

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs Delphine PERRET NAGUIB, Marianne SAVARY, Sarah SCAPERROTTA, Laurent GABELLA, Marc GUIGNARD, Raymond GUYAZ, Raoul IBANEZ, Yves-Olivier JACCARD, Charles-Eugène MOUQUIN, Gilles VERDON, Marc-Antoine VIQUERAT, Bart WIND, Pierre WYSSBROD.

Absents :

Madame et Messieurs Barbara CRIBLET, Dino PETIT, Yan ROSSIER, Jean-François TROYON.

Arrivé après l'appel : Monsieur André PERRET.

Monsieur le Président :

L'appel nous apprend que le quorum est atteint et je déclare donc la séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2006

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

La minute de réflexion :

En décembre dernier, j'ai émis le souhait de pouvoir débiter les communications du président par une minute de réflexion liée par exemple à un sujet d'actualité, à une citation, un événement particulier, etc. Le Bureau du Conseil m'ayant donné son aval le 27 février dernier, je vous communique un bref commentaire inspiré des récents Jeux Olympiques de Turin :

Quatorze, Mesdames et Messieurs, c'est le nombre de médailles obtenues par la Suisse lors des récentes compétitions olympiques qui se sont déroulées dans la Capitale du Piémont. Quatorze exploits réalisés par des athlètes suisses de haut niveau. Une véritable razzia qui démontre que notre pays brille à nouveau au sport d'hiver sur la scène internationale. C'est plutôt de bonne augure pour notre équipe nationale de football qui exercera quant à elle ses talents en Allemagne l'été prochain dans le cadre de la Coupe du monde, sans oublier bien évidemment tous les sportifs d'élite qui, par leur persévérance, font en sorte que notre pays rayonne loin à la ronde.

Yverdon-les-Bains a aussi ses étoiles ; ils se nomment notamment Cédric PORCHET, Hafsi SAMI, Micael CÉSAR et Michel RHYN - que je me permets d'associer aux trois premiers sportifs, quand bien même il habite Cuarny - pour ne citer qu'eux. Tous les quatre sont champions du monde dans un des domaines du judo, du bicross ou du minigolf.

Avec les prochains jeux olympiques d'été qui auront lieu en 2008 à Pékin, on se met à rêver. En effet, certains de nos champions y participeront et auront sans aucun doute l'envergure de monter sur l'une des trois plus hautes marches du podium. Ce seront nos ambassadeurs à Pékin. Par leur engagement, nul doute qu'ils permettent et permettront encore de faire connaître notre ville et notre région loin à la ronde. En accédant au titre olympique, ils permettront à toute une région de briller à leurs côtés.

Selon Luis FERNANDEZ, « *le champion tire les leçons du passé, concrétise le présent, pense le futur* ».

Puissions-nous donc les encourager, reconnaître leur talent et surtout leur donner les moyens de réaliser leur rêve.

Voilà, je remets les pieds sur terre en gardant toutefois la tête dans le ciel avec

l'Eglise Evangélique Réformée :

Le 20 février dernier, j'ai reçu une lettre de l'Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud, accompagnée d'une brochure présentant cette Eglise. La lettre et la brochure sont à disposition des membres de notre Conseil et j'invite les personnes intéressées à en prendre connaissance après notre séance.

Suisse énergie :

Le 3 mars dernier, j'ai reçu un courrier de Suisse énergie concernant la gestion énergétique du bâtiment, garantie de réduction des coûts. Là encore, ce courrier est à disposition pour les personnes intéressées et je les invite à en prendre connaissance à la fin du Conseil.

Pétition :

Le 23 février 2006, j'ai reçu une pétition de Monsieur Marcel DESPLAND, domicilié à Yverdon-les-Bains. Dans sa séance du 27 février dernier, votre Bureau a estimé que cette pétition présentait avant tout un caractère administratif et a par conséquent décidé, conformément à l'article 62 de notre règlement, de la transmettre directement à la Municipalité.

Naissance :

J'ai le plaisir de vous annoncer que les effectifs de notre Conseil communal se sont indirectement quelque peu agrandis, pas plus tard qu'hier, avec la naissance d'Erwan Mathys VERDON, fils du Conseiller Gilles VERDON. La maman et l'enfant se portent très bien. Nous félicitons l'heureux papa, ainsi que son épouse, pour la naissance de leur enfant.

(Applaudissements)

* * * * *

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Marc PERNET
- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET
- Une question de Madame la Conseillère Nathalie SAUGY
- Une question de Monsieur le Conseiller Guy ANGELOZ
- Une question de Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH
- Une interpellation de Monsieur le Conseiller Roger RANDIN

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Le Conseil communal prend acte de la Communication C/2 de la Municipalité concernant une installation d'eau chaude solaire au Gîte du Passant.

La Municipalité aurait-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Monsieur le Président.

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les chaleureuses salutations de votre Municipalité. Celle-ci désire vous communiquer les mots suivants concernant le décès de Monsieur Benno BESSON :

Il y a deux semaines, Monsieur Benno BESSON, grand homme de théâtre, nous quittait à l'âge de 84 ans.

Il faut rappeler que Benno BESSON était un enfant d'Yverdon : né en 1922, il a vécu plusieurs années à la rue Haldimand, à un jet de pierre du Théâtre qui porte son nom depuis 1998. Monsieur BESSON a fait ses premières armes dans le monde du théâtre ici même, dans cette ville, où il a créé en 1940 une troupe amateur.

S'il a souhaité être enseveli à Berlin, c'est sans aucun doute en raison des nombreuses années qu'il a passées dans cette ville à l'invitation de Bertold BRECHT dès 1949 et jusqu'en 1976, d'abord au Berliner Ensemble, puis au Deutsches Theater et enfin à la Volksbühne. C'est à Berlin qu'il fondera sa famille « allemande » qui y réside encore aujourd'hui. Il revient en Suisse en 1982 où il dirigera la Comédie de Genève jusqu'en 1989.

Il ne s'agit pas ce soir de rendre un nouvel hommage à ce grand homme. La ville d'Yverdon-les-Bains est en effet fière d'avoir pu le lui rendre de son vivant, en 1998, en baptisant de son nom le théâtre du Casino. Il faut savoir que depuis lors, Monsieur Benno BESSON a insisté pour que chacune de ses mises en scène soit présentée dans son théâtre, et qu'il nous a fait plusieurs fois l'amitié de ses visites.

La Municipalité souhaite informer votre Conseil qu'une soirée commémorative sera prochainement organisée au Théâtre Benno BESSON, probablement le vendredi 7 avril prochain, date qui sera confirmée dans la presse.

Ce soir, en même temps qu'a lieu cette séance du Conseil communal, une représentation de la Comédie française a lieu au TBB. Benno BESSON était justement en train de préparer une mise en scène avec cette prestigieuse institution. Il n'aura pas eu le temps de la terminer, ce que nous regrettons naturellement tous.

La Municipalité participe à la douleur de sa famille et s'associe aux nombreuses manifestations de sympathie que cette annonce a suscité dans l'Europe entière.

5. PRÉAVIS NO 04/06 CONCERNANT 7 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDEMOISELLES, MESDAMES ET MESSIEURS : NENAD ACIMOVIC, NADIA CAPPILLI, ANA CRISTINA CARVALHO DE MATOS, CARLA SOFIA CARVALHO DE MATOS, JOAQUIM CRUZ, NELSO CRUZ, NAZMI DRAGUSHA. (MADAME MARCELINE MILLIoud, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports concernant chaque candidat, Madame Marceline MILLIoud donne lecture des conclusions du rapport final de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article unique :

Monsieur le Président :

La discussion n'est pas demandée ; nous allons par conséquent passer au vote à bulletin secret et je prie nos huissiers de distribuer les bulletins de vote.

Les huissiers distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Monsieur le Président :

Le scrutin est clos. Je prie les huissiers de récolter les bulletins de vote.

En attendant les résultats du vote sur les demandes de naturalisation, nous poursuivons notre ordre du jour.

Résultats du vote :

(Ceux-ci sont communiqués aux Conseillers avant le point 7 de l'ordre du jour)

Bulletins délivrés : 83 Bulletins rentrés : 83

Candidats	Bul. Blancs	Bul. Nuls	Bul. Valables	Majorité Absolue	OUI	NON
<u>1^{er} candidat</u> : Monsieur Nenad ACIMOVIC	0	0	83	42	66	17
<u>2^e candidat</u> : Mademoiselle Nadia CAPPILLI	0	0	83	42	76	7
<u>3^e candidat</u> : Mademoiselle Ana Cristina CARVALHO de MATOS	0	0	83	42	77	6
<u>4^e candidat</u> : Mademoiselle Carla Sofia CARVALHO de MATOS	0	0	83	42	77	6
<u>5^e candidat</u> : Monsieur Joaquim CRUZ, son épouse Madame Maria da Conceição CRUZ, née ADEGAS	0	0	83	42	75	8
<u>6^e candidat</u> : Monsieur Nelso CRUZ	0	0	83	42	77	6
<u>7^e candidat</u> : Monsieur Nazmi DRAGUSHA, son épouse Madame Zymrije DRAGUSHA, née KRASNIQI et ses enfants Veton et Hamdi	0	0	83	42	63	20

Monsieur le Président :

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre Cité et plus particulièrement ceux qui se seraient déplacés ce soir dans cette salle et remercie par ailleurs la commission pour son excellent travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des naturalisations, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1^{er} candidat : Monsieur Nenad ACIMOVIC

2^e candidat : Mademoiselle Nadia CAPPILLI

3^e candidat : Mademoiselle Ana Cristina CARVALHO de MATOS

4^e candidat : Mademoiselle Carla Sofia CARVALHO de MATOS

5^e candidat : Monsieur Joaquim CRUZ, son épouse Madame Maria da Conceição CRUZ, née ADEGAS

6^e candidat : Monsieur Nelso CRUZ

7^e candidat : Monsieur Nazmi DRAGUSHA,
son épouse Madame Zymrije DRAGUSHA née KRASNIQI
et ses enfants Veton et Hamdi

6. PRÉAVIS NO 03/06 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'400'000.- POUR LA RÉALISATION DU « PARC DES RIVES DU LAC » SITUÉ DANS LE QUADRILATÈRE FORMÉ PAR L'AVENUE DE L'HIPPODROME, LA THIÈLE, LE CANAL ORIENTAL ET LE LAC. (MONSIEUR PIERRE-ANDRÉ MICHOU, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Pierre-André MICHOU donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame Marinette NICOLLIN, Messieurs Pascal BLUM, Jean-David CHAPUIS, Daniel HOFMANN, Pierre HUNKELER, Pierre-André MICHOU, Charles-Eugène MOUQUIN.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

J'ai une question à adresser à la Municipalité ; elle n'empêche pas mon acceptation de ce préavis. Ma question porte sur la réponse qui a été donnée à la Commission au sujet des terrains synthétiques.

Le terrain de sport synthétique est utilisable quelque soit le temps. Après trois jours de pluie, il suffit que la pluie cesse et on peut l'utiliser. De plus, il n'y a pas besoin de le tondre, de le fermer pendant la repousse du gazon et il n'a pas besoin d'être arrosé pour rester vert, donc économie de travail, d'eau, pour une utilisation annuelle ininterrompue. Les avantages énormes du terrain synthétique ne justifieraient-ils pas l'investissement supplémentaire ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Bien que je n'aie pas défendu le préavis, je vais essayer de répondre au sujet des terrains synthétiques. Ils sont effectivement actuellement relativement à la mode et ils sont en passe d'être agréés par la FIFA. Je parle évidemment des terrains principalement dévolus au football, qui sont reconnus par l'UEFA.

Les terrains synthétiques ont beaucoup d'avantages, ils en sont à la 3^{ème} génération, mais ils nécessitent quand même quelques entretiens. Le principal défaut des terrains synthétiques est le prix, l'investissement de base pour un terrain de football est de l'ordre de un million. J'imagine que c'est un paramètre qui a été évoqué, dont on a tenu compte dans le cadre de ce préavis. Il est clair que cela vaut la peine d'étudier tous les paramètres, de savoir combien cela nous coûterait en entretien par année, de savoir également en combien de temps on pourrait amortir ces terrains. Ceux-ci ont une durée de vie qui est encore relativement limitée, ce qui veut dire que l'amortissement doit se faire d'une façon relativement rapide.

La Municipalité peut enregistrer votre demande et continuer l'étude, en parallèle de l'évolution des Rives du Lac. C'est une information que je peux donner et je ne sais pas si Monsieur le Municipal TREYVAUD souhaite compléter.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Je remercie Monsieur CARRARD de sa réponse. Je me suis aussi renseigné au sujet des terrains synthétiques. Il est clair que pour un terrain de football grandeur stade municipal et pour un gazon synthétique agréé FIFA, donc de qualité optimum, il y en a pour à peine plus d'un million, mais en ce qui concerne ces terrains-là, c'est beaucoup plus petit et il y a d'autres qualités de gazon ...c'est à étudier.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Pour ma part, j'ai été fort surpris de ne voir aucun aménagement pour le skate dans le parc des Rives du Lac. Je suis informé qu'une demande de piste intérieure a été officiellement faite et qu'elle est à l'étude, mais j'avais cru comprendre que quoi qu'il arrive, nos jeunes skateurs auraient la possibilité de pratiquer leur sport dans ce périmètre des Rives du Lac.

J'aimerais savoir ce qu'il en est.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je remercie Monsieur le Conseiller ROMAILLER de sa question. Ce n'est pas exclu, mais pas absolument certain. Il s'agira, une fois ce préavis accepté, de procéder à des études complémentaires et déterminer un emplacement. Le skate est un appareillage, un instrument susceptible de provoquer beaucoup de bruit. Or, au bord du lac, on souhaite privilégier la détente, la tranquillité. Par conséquent, il faudra déterminer avec soin un emplacement, vraisemblablement qui ne soit pas trop éloigné de la zone des sports nautiques. Une réflexion aura lieu, quant à l'éventualité de réaliser un skate parc.

A vrai dire, la demande qui est actuellement en cours est formulée par des jeunes qui souhaitent pouvoir pratiquer le skate dans un espace couvert, à l'abri de la pluie et pas nécessairement chauffé, de telle façon qu'ils n'aient pas besoin de se rendre à Lausanne et qu'ils puissent pratiquer leur sport ici à Yverdon. On est à la recherche d'un emplacement et on ne va pas multiplier les installations de skate sur le territoire de la Commune. Si on trouvait un endroit pour un skate couvert, je suppose que le skate à ciel ouvert ne serait plus une priorité. On réfléchit et on étudie.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse. Je suis conscient que le skate génère un peu de bruit, mais je pense que c'est mieux qu'il soit canalisé à un endroit précis, plutôt que partout, comme on le voit actuellement.

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

Lors de la présentation de ce projet à la Marive, plusieurs intervenants ont posé la question concernant l'essence des arbres. On pensait qu'on allait mettre des peupliers, visiblement, ce n'est pas le cas. Avez-vous défini quels arbres allez-vous planter ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Certains souhaitent que l'on plante des essences indigènes, d'autres autorisent des essences qui viennent d'ailleurs. Certains souhaitent des peupliers et d'autres disent qu'il ne faut surtout pas des peupliers parce qu'après 25 ans, il faut les abattre. Ce que l'on cherche, ce sont des plantations qui réalisent plusieurs buts, pas toujours compatibles.

Certains demandent que les plantations d'arbres, comme les peupliers qu'on connaissait, permettent de s'abriter, plus ou moins d'ailleurs, de la bise. D'autres disent qu'il ne faut surtout pas faire des écrans pour se protéger de la bise, parce qu'on ne verra plus le lac et qu'il faut au contraire se ménager des couloirs de vue sur le lac.

On a fait appel à un architecte paysagiste. C'est précisément pour qu'il nous conseille à cet égard. Je pense qu'on peut lui faire confiance. Ce seront en tout cas des plantations diversifiées...

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à une évidente majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 :

Madame Martine FREY TAILLARD :

Ma remarque porte sur la position 4 à la page 12 du préavis. On y trouve un montant global de Fr. 520'300.- destiné à des aménagements paysagers, dont des jeux pour petits enfants. J'ai appris que la somme prévue pour les jeux uniquement est de Fr. 120'000.-. Les Fr. 400'000.- restant se répartissent à raison de Fr. 200'000.- pour le gazon et de Fr. 200'000.- pour des plantations et différents matériels.

Par rapport à la somme dévolue à la végétation, je trouve que la somme pour les jeux est trop faible. L'aménagement des Rives du Lac est l'occasion idéale pour installer une aire de jeux originale et attractive, où les parents et les enfants auraient envie de venir spécialement. La beauté de l'aménagement paysager n'est certes pas à négliger, mais si l'on veut que des petits pieds viennent fouler un beau gazon, il faut qu'ils y trouvent aussi des sollicitations intéressantes.

Sachant que ces installations sont relativement onéreuses, il me semble nécessaire d'investir un peu plus pour avoir une aire de jeux particulièrement attrayante. Je propose donc d'augmenter la somme destinée aux jeux de Fr. 100'000.- et d'amender l'article 2 du présent préavis de la manière suivante :

« Un crédit d'investissement de Fr. 2'500'000.- lui est accordé à cet effet ».

Merci de votre attention.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Pour le moment, on a déterminé les emplacements où les jeux seront placés ; on n'a pas décidé des jeux eux-mêmes. En revanche, je peux vous préciser les prix : un tobogan-passerelle coûte Fr. 35'000.- ; un petit train en bois coûte Fr. 12'000.- ; un bateau, qui apparemment ne devrait pas naviguer puisque c'est pour les enfants, coûte, sans la pose, Fr. 15'000.-.

Cela vous donne des ordres de grandeur ; il faut, pour chacun de ces types de jeux, un montant qui va de Fr. 15'000.- à Fr. 25'000.-. Avec Fr. 120'000.-, on peut déjà faire quelque chose.

Je rappelle que ces dernières années, la Ville a dépensé, sauf erreur, un montant de Fr. 350'000.- pour les jeux qui sont installés dans les jardins publics en ville. Il fallait les sécuriser, effectuer des travaux et notamment s'occuper des sols sur lesquels ils sont construits.

Ces Fr. 350'000.- représentent déjà une somme considérable. Le supplément de Fr. 120'000.-, c'est une somme significative. Mes collègues sont plutôt de l'avis qu'il convient de vous laisser débattre et de prendre une décision. Sur un montant de Fr. 2'400'000.-, s'il fallait mettre un peu plus pour réaliser des jeux supplémentaires, on aurait certainement la marge pour le faire.

C'est la raison pour laquelle, personnellement, je vous suggérerais de vous en tenir au montant de Fr. 2'400'000.- qu'on vous propose de voter ce soir.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Municipal. J'invite donc le Conseil à débattre sur ce sujet et la discussion se poursuit sur cet amendement.

Monsieur Serge LOVEY :

J'aimerais avoir un complément d'information qui va justement dans ce sens. On parlait tout à l'heure de piste synthétique, est-ce que cela vaut la peine de la faire ou de ne pas la faire. On parle maintenant de jeux pour les enfants et j'aimerais savoir à ce sujet, si autour des jeux d'enfants, il est prévu de faire des pistes du genre synthétique pour assurer la sécurité, ou alors si le gazon que l'on voit d'ordinaire suffirait pour assurer cette sécurité aux enfants.

Il est bien clair que si d'aventure, il fallait agrandir le nombre de jeux et par conséquent la place qui lui est allouée avec un revêtement synthétique, on aurait une augmentation de prix en proportion pour ces éléments-là. C'est la raison pour laquelle j'aimerais savoir si, en l'état actuel, le projet défini déjà le type d'éléments pour la surface qui sera réalisée autour de ces jeux.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Il y a des exigences, notamment de la SUVA, en matière de jeux pour enfants. On est obligé de mettre des revêtements synthétiques ou des emplacements caoutchouc et surtout pas du gravillon. Vous imaginez bien que l'on est obligé de porter notre attention sur l'espace qui entoure ces jeux.

Je vous suggère de vous en tenir au préavis tel qu'il vous est présenté et si l'on devait procéder à des aménagements supplémentaires en matière de jeux, nous aurons la possibilité de le faire par le biais du budget et de revenir devant votre Conseil en vous proposant ceci ou cela si vraiment c'est nécessaire.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Après tout ce qui nous a été répondu, je trouve qu'il y a beaucoup d'approximation et l'idée de Madame FREY TAILLARD, d'amener les enfants au bord du lac, étant donné que ce sera peut-être une place de jeux un peu différente et plus sympathique qu'ailleurs, me séduit. Cet aménagement doit faire venir les gens au bord du lac, doit faire se rejoindre le lac et la ville et je vais soutenir cet amendement, je trouve que c'est une excellente idée.

Monsieur André PERRET :

Je soutiens également cet amendement pour la raison suivante : on nous explique qu'on pourrait, le cas échéant, revenir à travers le budget ou à travers de nouvelles demandes de crédit, pour compléter les jeux prévus au bord du lac.

De deux choses l'une ; aujourd'hui, on vote un crédit d'investissement, on doit tout couvrir par le crédit d'investissement et ne pas faire un mélange entre crédit d'investissement et budget. Sinon, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, on ne va plus savoir où on en est. La Municipalité aura toujours la vue d'ensemble des choses, mais nous on ne va rien y voir.

Un deuxième élément qui m'amène à appuyer cet amendement, c'est que les jeux coûtent relativement cher ; on nous a parlé de Fr. 15'000.-, Fr. 12'000.-, voire Fr. 35'000.- pour un jeu. Avec Fr. 120'000.-, on ne peut pas prévoir beaucoup de jeux à Fr. 35'000.-, ce d'autant plus qu'on va devoir mettre un fond en synthétique et on vient de nous dire qu'il coûte très cher également. Cela veut dire que si le fond coûte cher et que les jeux coûtent chers, l'aménagement sera relativement limité.

Je vous propose donc de faire le pas immédiatement et à travers les moyens qu'on donne à la Municipalité, de lui laisser la possibilité d'étudier un complément, qu'elle jugera utile pour l'aménagement de ces jeux sur cette zone de détente.

Madame Gloria CAPT :

Nous avons là un projet qui a été très consciencieusement préparé par notre Municipalité, qui a mis beaucoup de temps et beaucoup de travail. Le budget qui nous est présenté a sans doute été longuement pensé et longuement détaillé. Y faire ce soir une brèche, c'est ouvrir la brèche sur d'autres postes. Pourquoi Fr. 100'000.- de plus sur ce poste et pas sur les autres ?

Je crois qu'il faut accepter ce qui nous est présenté, cela paraît raisonnable et c'est un montant substantiel, Fr. 320'000.- pour la place de jeux. Je crois qu'il faut s'y maintenir, sauf à vouloir casser le projet dans tous les sens ce soir.

Je vous propose d'en rester à ce qui nous est proposé et de voter ce budget tel qu'il nous est présenté.

Monsieur Christian PAULI :

Personnellement, j'appuierai cet amendement, parce que je crois que c'est l'opportunité de marquer la différence. Cela a été dit, Fr. 120'000.-, c'est relativement modeste, Fr. 220'000.-, ce serait déjà nettement mieux. Il faut se rappeler qu'un crédit d'investissement n'est pas une obligation de dépenser, c'est une enveloppe et la Municipalité aura loisir, cas échéant, de n'utiliser que partiellement la rallonge qui est demandée.

Les bords du lac vont être l'objet d'importants travaux, il y aura sur place des machines, des corps de métier. Cela veut dire que faire après coup, réaménager partiellement cette place de jeux coûtera automatiquement plus cher, parce qu'il faudra faire revenir ces corps de métier. Accessoirement, avoir une vision d'ensemble un peu plus ambitieuse pour cette place de jeux aujourd'hui permettra d'éviter de rajouter des sortes de verrues à quelque chose d'existant et d'obtenir un ensemble cohérent et qui, je l'espère, sera un peu plus ambitieux que celui prévu.

Je vous invite vraiment à soutenir cet amendement. Ce n'est pas une carte blanche, cela ne veut pas dire qu'on va le dépenser, ce n'est pas jeter l'argent par les fenêtres, mais c'est le moment de le faire.

Monsieur André PERRET :

Je rejoins sur un point les dires de Madame CAPT, lorsqu'elle dit que Fr. 320'000.- pour une place de jeux, c'est déjà pas mal. Je rappellerai simplement que ce sont Fr. 120'000.- qui sont prévus. Donc, on ne va pas jusqu'à Fr. 320'000.- ; Fr. 220'000.- nous suffisent.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Pour ma part, je soutiendrai cet amendement, en espérant tout de même que cela ne va pas bloquer l'évolution prévue pour ces Rives du Lac, étant donné qu'on a parlé de terrains synthétiques, on a parlé de skateboard, et le skate, c'est aussi du jeu pour les jeunes.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous l'aurez observé, lors de la présentation de ce projet à la Marive l'automne dernier, la Municipalité avait annoncé une enveloppe de 2 millions. Finalement, le crédit qui vous est demandé ce soir est de Fr. 2'400'000.-, puisqu'il inclut ces travaux en une seule étape. C'est vrai qu'ainsi, on économise des installations de chantier et en dépensant plus en valeur absolue, on dépense moins en valeur relative.

Par contre, j'aimerais aussi rendre attentif votre Conseil que certains jours, il y aura affluence - on le souhaite bien sûr - et il manquera des jeux, même si on ajoute un certain nombre de ceux-ci. D'autres jours, il y aura suffisamment de jeux, le temps sera peut-être plus maussade ou l'affluence sera moindre.

Il s'agit donc de juger en fonction de l'affluence des visiteurs sur ce terrain. Néanmoins, la Municipalité, consciente que nous nous trouvons en période électorale, laisse votre Conseil délibérer !

Monsieur le Président :

La parole n'est visiblement plus demandée et nous allons voter en premier lieu sur l'amendement. Celles et ceux qui acceptent d'augmenter le crédit d'investissement à Fr. 2'500'000.- sont priés de le faire en levant la main.

A une évidente majorité, vous avez accepté cet amendement. Je fais donc voter formellement l'article 2 amendé.

Cet article 2 amendé est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Pascal BLUM :

Avant que de vraies fausses rumeurs ne circulent, puisqu'il semble qu'on soit en campagne électorale, d'après Monsieur le Syndic, je souhaite préciser ici les raisons de mon abstention à ce projet.

Quarante ans après Expo.64, sept ou huit ans et pratiquement deux législatures après les premières réflexions sur l'aménagement de cet espace, je regrette que nous, Conseil communal et Municipalité réunis, n'ayons réussi à accoucher que d'une sorte de Vidy II dans cette zone que tout le monde se plaît et s'accorde à qualifier d'exceptionnelle.

Qu'on se comprenne bien :

Premièrement, je n'ai rien contre Vidy qui est une très belle zone de détente et de loisirs pour les Lausannois, mais Lausanne dispose d'autres atouts qui lui offrent l'attractivité régionale et internationale qu'elle mérite ; je pense au Musée Olympique pour ne citer qu'un exemple évoqué par Monsieur TREYVAUX lui-même en commission.

Deuxièmement, je pense également que les Yverdonnois ont droit à une zone de détente et de loisirs au bord de leur lac, raison pour laquelle je ne m'oppose pas au projet proposé.

Toutefois, si Yverdon-les-Bains est déjà aujourd'hui au cœur de la Suisse romande, de par sa situation géographique, je reste définitivement convaincu qu'il faudra nettement plus, sur le plan touristique notamment, qu'une simple zone de loisirs, aussi évolutive soit-elle, et qu'un investissement de Fr. 100.- par habitant pour que notre Ville acquiert cette position enviable dans le cœur des Romands.

Pour cela, il faudra que le futur Conseil communal et la future Municipalité aient le courage d'avoir une vision pour l'avenir de cette zone exceptionnelle.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La réflexion de Monsieur le Conseiller BLUM permet de faire une synthèse sur le projet qui vous est soumis.

La Municipalité s'est demandée qu'elles étaient les attentes des Yverdonnois en ce qui concerne le bord du lac. Vous les connaissez, elles sont bien évidemment de pouvoir accéder à ce territoire, de s'y promener, de s'y restaurer, de s'y asseoir, de passer de bons moments. Il s'agit aussi de créer des centres d'animation, qu'ils soient sportifs, culturels, ou tout simplement de détente et de loisirs. En quelque sorte, il s'agit de permettre à la population de s'appropriier ces espaces qui aujourd'hui sont rébarbatifs parfois.

Vous nous dites, Monsieur le Conseiller BLUM, qu'on manque d'idées. C'est vrai que certaines idées sont déjà prises. On ne peut pas amener une tour Eiffel, ce ne serait pas très novateur. On ne peut pas amener le Colisée, comme à Rome. On peut se demander si l'on pourrait amener quelque chose comme le Futuroscope de Poitiers ou comme le Technorama de Winterthur ; ce n'est pas exclu et c'était dans ce sens-là que la Municipalité, un moment donné, se dirigeait lorsque la Confédération projetait de réaliser sur les diverses régions linguistiques du pays, des maisons de la Science. Malheureusement, pour des questions financières, ces projets n'ont pas vu le jour. Le projet des Rives du Lac autorisera, lorsqu'une telle idée se concrétisera à Yverdon, sa réalisation. Ce qui vous est présenté aujourd'hui, ce sont pour l'essentiel des aménagements de surface qui permettront de se détendre, de pique-niquer, de faire du sport. Il y aura de nombreux terrains de sports, de jeux, etc. C'est évident que ces aménagements-là, le jour où une superbe idée se présentera, pourront être modifiés de telle façon qu'on puisse concrétiser cette future superbe idée.

Mon voisin me disait que si l'on arrivait à trouver quelque chose d'aussi intéressant que la tour Eiffel, on roulerait le tapis synthétique pour l'accueillir... Dans l'immédiat, les aménagements qui vous sont proposés permettront aux Yverdonnois de se rendre au bord du lac, d'y trouver quelque chose de convivial et plaisant, de même que le long du quai de Nogent, puisqu'il y aura des petits bâtiments et qu'on y trouvera des petites constructions qui s'apparenteront à des guinguettes. Ils permettront également de faire du sport, de faire en sorte que les enfants puissent jouer, etc. Il y aura véritablement de quoi se divertir au bord du lac et c'est déjà quelque chose de tout à fait concret.

Ce projet permettra peut-être, si vous l'accepter, à la Municipalité, de revenir devant votre Conseil avec des projets plus précis encore. Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL a évoqué la possibilité que la Municipalité présente un préavis à votre Conseil pour que l'on installe quelque part sur cette surface, le théâtre du Clédard, qui est un théâtre élisabéthain, qui se trouve aujourd'hui au Sentier et qui a un caractère saisonnier. Pourquoi pas ? Si cela se chiffre par quelques centaines de milliers de francs, cela impliquera un préavis et si la décision est prise, il y aura déjà là un point d'accrochage que le projet qui vous est présenté aujourd'hui permettra de réaliser et d'accueillir. C'est toute la richesse de ce projet : il est possible de le compléter si quelque chose de très intéressant se présente.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 3 est accepté à une évidente majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réalisation du « Parc des Rives du Lac » situé dans le quadrilatère formé par l'Avenue de l'Hippodrome, la Thièle, le Canal Oriental et le lac;

Article 2 amendé : Un crédit d'investissement de **Fr. 2'500'000.-** lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera imputée dans le compte no 1107 "Rives du Lac, 2^{ème} étape" et amortie en 30 ans au plus.

* * * * *

Monsieur le Président :

Avant de poursuivre notre ordre du jour, je vous communique les résultats concernant les sept demandes de naturalisations.

(Ces résultats sont reportés à la page 52 du présent procès-verbal)

7. RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS CONCERNANT LES JETONS ET INDEMNITÉS DIVERSES DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET DE SON BUREAU POUR LA LÉGISLATURE 2006-2011. (MONSIEUR CÉDRIC PILLONEL, RAPPORTEUR)

Monsieur Cédric PILLONEL :

Les lecteurs attentifs du rapport auront remarqué la coquille qui s'était glissée à la première page, sous le chapitre « *Vice-président du Conseil communal : Certains commissaires ont proposé un montant forfaitaire identique à celui des **scrutateurs** et non pas des huissiers* ». C'est tellement évident que vous l'avez certainement vu à la lecture.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Cédric PILLONEL ne donne ensuite lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames Gloria CAPT, Chantal GUIBERT, remplaçant Nathalie SAUGY, Georgette ROMON, Messieurs Guy ANGELOZ, Pierre-André MICHOU, Cédric PILLONEL, Roger RANDIN.

Monsieur le Président :

Afin de structurer au mieux les débats qui vont suivre, je vais ouvrir la discussion sur chacun des paragraphes, en mentionnant les propositions d'amendement de la commission, ainsi que la position du Bureau sur ces amendements :

Président(e) du Conseil communal

Frais annuels de représentation Fr. 6'000.-

Préparation, surveillance lors du dépouillement des scrutins, en sus Fr. 16.-/heure

Monsieur le Président :

La commission propose d'amender le montant de Fr. 16.-/heure en l'augmentant à **Fr. 20.-/heure**. Le Bureau se rallie à la proposition de la Commission.

J'ouvre la discussion sur ce paragraphe, ainsi que sur la proposition d'amendement de la Commission.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF, dans sa majorité, refuse l'amendement de la Commission. Elle estime que c'est un service citoyen et que pour ce service, le tarif de Fr. 16.-/heure est suffisant.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée et nous allons voter sur l'amendement.

A une évidente majorité, cet amendement est accepté.

Vice-président(e)s du Conseil communal

Un jeton de présence à chaque séance de Bureau à laquelle ils assistent.

Dépouillement, en sus :

Fr. 16.-/heure

Monsieur le Président :

Là encore, la Commission propose d'amender le montant de Fr. 16.-/heure en l'augmentant à **Fr. 20.-/heure**. Le Bureau se rallie également à la proposition de la Commission. J'ouvre la discussion sur ce paragraphe, ainsi que sur la proposition d'amendement de la Commission.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Je crois que le principe de l'amendement de la Commission était de monter toutes ces indemnités à Fr. 20.-/heure et je pense que ce n'est pas inutile de voter une fois sur le principe pour tous les postes, étant donné que je vois mal qu'on dise que le Président est payé Fr. 20.-/heure et que, parce qu'on n'aime pas les scrutateurs, ils sont payés Fr. 16.- de l'heure et qu'ensuite, d'autres soient payés Fr. 20.-/heure... c'est un peu confus.

Je propose donc qu'on ne vote qu'une fois sur cet objet, de façon à ce que ce soit plus clair.

Monsieur le Président :

Je prends note de votre demande ; toutefois, j'ai prévu de structurer les débats dans le cadre de passer de Fr. 16.- à Fr. 20.-/heure. Je maintiens donc la demande d'amendement sur chacun des chapitres, bien que votre demande soit effectivement logique.

Dans le cadre de la structure des débats, je m'en tiendrai à ce que j'avais annoncé au début.

J'ouvre la discussion sur le paragraphe « vice-président », ainsi que sur la proposition d'amendement de la Commission.

A une évidente majorité, cet amendement est accepté.

Secrétaire du Conseil communal

La fonction de secrétaire du Conseil communal est colloquée en classe 6. Le calcul du salaire effectif s'opère sur la base des règles définies par le statut du personnel communal et son règlement d'application; il tiendra donc compte de l'expérience et des connaissances acquises préalablement. Le taux d'activité est évalué à 40 %. Au bénéfice d'un contrat de droit privé à durée déterminée de 5 ans (une législature), le/la secrétaire du Conseil communal, par analogie au personnel désigné par l'article 3 du statut du personnel communal, bénéficie des prestations prévues à l'article 71 dudit statut.

En outre, la préparation des scrutins sera rémunérée au tarif horaire habituel de la/du secrétaire du Conseil communal en place. Pour le surplus les tarifs suivants sont appliqués :

Dépouillement, en sus : Fr. 16.-/heure

Participation aux frais de bureau à domicile Fr. 500.-/an
(selon décision du Bureau en novembre 2002)

Monsieur le Président :

Là également, la Commission propose d'amender le montant de Fr. 16.- en l'augmentant à Fr. **20.-/heure**. Le Bureau se rallie également à la proposition de la Commission. J'ouvre la discussion sur ce paragraphe, ainsi que sur l'amendement.

A une évidente majorité, cet amendement est accepté.

Secrétaire suppléant(e) du Conseil communal :

Indemnité fixe annuelle : Fr. 1'500.-

La préparation des scrutins sont rétribués au tarif horaire habituel applicable à la/au secrétaire suppléant(e) défini ci-dessous.

Remplacement du (de la) secrétaire : Fr. 29.-/heure

(taux horaire moyen de la classe 3 correspondant à la fonction d'employé(e) de bureau. L'article 44a du statut du personnel, relatif à l'indexation des salaires, est applicable, conformément à l'article 71 dudit statut.

Travaux de mise à jour du site Internet (partie Cc) : idem ci-dessus

Le régime contractuel applicable est identique à celui prévu ci-dessus pour l'engagement de/du secrétaire communal(e) : contrat de durée déterminée (pour la durée de la législature) relevant des dispositions de l'article 3 et 71 du statut du personnel communal.

Dépouillement, en sus : Fr. 16.-/heure.

Monsieur le Président :

Là également, la Commission propose d'amender le montant de Fr. 16.- en l'augmentant à **Fr. 20.-/heure**. Le Bureau se rallie à la proposition de la Commission. J'ouvre la discussion sur ce paragraphe, ainsi que sur la proposition d'amendement de la Commission.

A une évidente majorité, cet amendement est accepté.

Scrutateurs(trices)

<i>Indemnité fixe annuelle</i>	<i>Fr. 700.-</i>
<i>Dépouillement, en sus</i>	<i>Fr. 16.-/heure</i>

Monsieur le Président :

Là également, la Commission propose d'amender le montant de Fr. 16.- en l'augmentant à **Fr. 20.-/heure**. Le Bureau se rallie à la proposition de la Commission. J'ouvre la discussion sur ce paragraphe, ainsi que sur la proposition d'amendement de la Commission.

A une évidente majorité, cet amendement est accepté.

Huissiers

<i>Indemnité fixe annuelle globale</i>	<i>Fr. 2'000.-</i>
<i>Dépouillement, en sus</i>	<i>Fr. 16.-/heure</i>

Monsieur le Président :

Là également, la Commission propose d'amender le montant de Fr. 16.- en l'augmentant à **Fr. 20.-/heure**. Le Bureau se rallie à la proposition de la Commission. J'ouvre la discussion sur ce paragraphe, ainsi que sur la proposition d'amendement de la Commission.

A une évidente majorité, cet amendement est accepté.

Membres du Conseil

<i>Jeton de présence par séance du Conseil</i>	<i>Fr. 50.-</i>
<i>Jeton de présence par séance de commission (moins de 3 h.)</i>	<i>Fr. 30.-</i>
<i>Jeton de présence par séance de commission (demi-journée)</i>	<i>Fr. 80.-</i>
<i>Jeton de présence par séance de commission (journée)</i>	<i>Fr. 200.-</i>

Monsieur le Président :

Là, en revanche, aucun amendement n'est proposé par la Commission. J'ouvre donc la discussion sur ce paragraphe.

La discussion n'est pas demandée ; **à une évidente majorité, ce paragraphe est accepté.**

Rapports

Rapporteur de Commission, par séance

Fr. 50.-

Rapporteur de la Commission de gestion et de la Commission des finances : le montant de Fr. 50.- par séance est attribué pour l'établissement du rapport de ces deux commissions. Ce montant est partagé entre le président/la présidente et le/la secrétaire. Lorsqu' aucun rapport n'est établi suite à une séance, le montant de Fr. 50.- est attribué au Président.

Monsieur le Président :

La Commission propose d'amender le paragraphe en le remplaçant dans sa totalité par ce qui suit :

Indemnités supplémentaires :

Par séance présidée

Fr. 30.-

Par rapport

Fr. 30.-

Par PV interne pour les commissions des finances et de gestion Fr. 30.-

Bien que notre Conseil ait pu fonctionner durant quatre ans avec le paragraphe « rapports », le Bureau se rallie là aussi à l'amendement de la Commission, par souci de clarté. J'ouvre la discussion sur ce paragraphe et sur cet amendement.

La discussion n'est pas demandée ; **à une évidente majorité, cet amendement est accepté.**

Présence lors des scrutins

Fr. 16.-/heure

Indemnité kilométrique

Fr. -.65/km

Monsieur le Président :

La Commission propose d'amender le montant de Fr. 16.-/heure en l'augmentant également à **Fr. 20.-/heure**. Le Bureau se rallie à la proposition de la Commission.

J'ouvre la discussion sur ce paragraphe, ainsi que sur la proposition d'amendement de la Commission.

La discussion n'est pas demandée ; **à une évidente majorité, cet amendement est également accepté.**

Monsieur le Président :

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du rapport.

La parole n'est pas demandée et **ce rapport du Bureau du Conseil communal concernant les jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2006-2011 est accepté à une évidente majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition du Bureau,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 amendé : Les jetons et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés comme suit pour la législature allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011.

Président(e) du Conseil communal

Frais annuels de représentation Fr. 6'000.-

Préparation, surveillance lors du dépouillement des scrutins, en sus **Fr. 20.-/heure**

Vice-président(e)s du Conseil communal

Un jeton de présence à chaque séance de Bureau à laquelle ils assistent.

Dépouillement, en sus : **Fr.20.-/heure**

Secrétaire du Conseil communal

La fonction de secrétaire du Conseil communal est colloquée en classe 6. Le calcul du salaire effectif s'opère sur la base des règles définies par le statut du personnel communal et son règlement d'application; il tiendra donc compte de l'expérience et des connaissances acquises préalablement. Le taux d'activité est évalué à 40 %. Au bénéfice d'un contrat de droit privé à durée déterminée de 5 ans (une législature), le/la secrétaire du Conseil communal, par analogie au personnel désigné par l'article 3 du statut du personnel communal, bénéficie des prestations prévues à l'article 71 dudit statut.

En outre, la préparation des scrutins sera rémunérée au tarif horaire habituel de la/du secrétaire du Conseil communal en place.

Pour le surplus les tarifs suivants sont appliqués :

Dépouillement, en sus :	Fr. 20.-/heure
Participation aux frais de bureau à domicile (selon décision du Bureau en novembre 2002)	Fr. 500.-/an

Secrétaire suppléant(e) du Conseil communal :

Indemnité fixe annuelle :	Fr. 1'500.-
---------------------------	-------------

La préparation des scrutins sont rétribués au tarif horaire habituel applicable à la/au secrétaire suppléant(e) défini ci-dessous.

Remplacement du (de la) secrétaire :	Fr. 29.-/heure
--------------------------------------	----------------

(taux horaire moyen de la classe 3 correspondant à la fonction d'employé(e) de bureau. L'article 44a du statut du personnel, relatif à l'indexation des salaires, est applicable, conformément à l'article 71 dudit statut.

Travaux de mise à jour du site Internet (partie Cc) :	Fr. 29.-/heure
---	----------------

Le régime contractuel applicable est identique à celui prévu ci-dessus pour l'engagement de/du secrétaire communal(e) : contrat de durée déterminée (pour la durée de la législature) relevant des dispositions de l'article 3 et 71 du statut du personnel communal.

Dépouillement, en sus :	Fr. 20.-/heure
-------------------------	-----------------------

Scrutateurs(trices)

Indemnité fixe annuelle	Fr. 700.-
Dépouillement, en sus	Fr. 20.-/heure

Huissiers

Indemnité fixe annuelle globale	Fr. 2'000.-
Dépouillement, en sus	Fr. 20.-/heure

Membres du Conseil

Jeton de présence par séance du Conseil	Fr. 50.-
Jeton de présence par séance de commission (moins de 3 h.)	Fr. 30.-
Jeton de présence par séance de commission (demi-journée)	Fr. 80.-
Jeton de présence par séance de commission (journée)	Fr. 200.-

Indemnités supplémentaires :

Par séance présidée	Fr. 30.-
Par rapport	Fr. 30.-
Par PV interne pour les commissions des finances et de gestion	Fr. 30.-
Présence lors des scrutins	Fr. 20.-/heure
Indemnité kilométrique	Fr. -.65/km

8. PÉTITION-REQUÊTE DE MONSIEUR MARCEL DESPLAND CONCERNANT LE STADE MUNICIPAL – RÉHABILITATION PARTIELLE. (MONSIEUR YVES VUAGNIAUX, RAPPORTEUR)
--

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

J'aimerais apporter une modification suite à une erreur, qui se trouve au paragraphe qui s'intitule : « Réflexions et discussion de la Municipalité et de la Commission ».

Au deuxième paragraphe : Le Conseil communal a accordé dernièrement un crédit d'investissement de **Fr. 830'000.-**, si on se réfère au préavis du mois d'octobre 2005, et non pas de Fr. 100'000.-.

Permettez-moi aussi de ne pas lire que les conclusions, mais le rapport de la Commission.

Lecture du rapport in extenso.

La Commission était composée de : Messieurs Jean-David CHAPUIS, François CHASSOT, remplaçant Yves RICHARD, Jean-Marc COUSIN, Yves-Olivier JACCARD, Gérard JUNOD, Yves VUAGNIAUX.

Absent : Monsieur Pierre-François BRAND.

Monsieur le Président :

J'ouvre la discussion sur cette pétition.

Elle n'est visiblement pas demandée. Conformément à l'article 64 de notre règlement, je vous rappelle qu'une pétition peut être, après examen par une commission, soit prise en considération avec renvoi à la Municipalité pour étude et rapport, soit ne pas être prise en considération, en ordonnant son classement.

Le classement de cette pétition est accepté à l'unanimité.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

Question de Monsieur Jean-Marc PERNET (Arrêts de bus Y-Parc)

Cette question s'adresse à la Municipalité.

En parlant de notre ville, le Parc Scientifique et Technologique, Y-Parc, est cité comme un fleuron de notre économie. Il abrite quelque 750 emplois, sans compter les séminaires.

Le site est desservi par les bus Travys ; il comprend deux arrêts de bus. Aux heures de pointes, un bon nombre d'employés prennent ces bus. En cas de mauvais temps, forte bise, etc., ces derniers n'ont aucun abri, force est de constater que ces personnes sont détrempées et transies de froid.

Comment la Municipalité pourrait-elle envisager l'amélioration de cette situation ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il est effectif que le site Y-Parc comprend actuellement deux arrêts. Je qualifierai ces arrêts de provisoire, car ils sont liés au développement du Parc d'une part, mais également au développement des lignes de transport de la centrale Travys, développement qui est conditionné par l'accroissement de notre Ville et de ses possibilités de logement d'une part, et d'offres d'emplois d'autre part.

Vous le savez également, un petit centre commercial de quartier est en création au sud-est de la Ville, le long de la route de Lausanne. Là aussi, il s'agira d'améliorer la desserte en transports publics, c'est d'ailleurs le vœu de certains Conseillers ici présents dans la salle.

L'évolution des lignes de la société Travys est donc en constante mutation et il sera effectivement judicieux de construire un abri, voire même plusieurs, pour les utilisateurs du Parc Scientifique et Technologique, une fois que leur implantation sera définitive.

D'autre part, je vous rappelle que le financement de ces abris étaient assurés jusqu'il y a deux ans, par des participations, des rétributions de la Société générale d'affichage. Il se trouve que pour des questions conjoncturelles, celle-ci a renoncé, on l'espère provisoirement, à financer ces abris. Nous sommes en contact régulier avec cette société pour insister et la faire revenir sur ses bonnes habitudes et c'est aussi un paramètre qu'il s'agit de prendre en compte pour le financement de ces équipements, je vous l'accorde, Monsieur le Conseiller, fort utiles.

Monsieur Jean-Marc PERNET :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse et j'espère que les travaux vont débuter assez rapidement, parce que lorsqu'on voit les gens qui sont vraiment détrempés le soir, ce n'est pas très joli à voir et un abri, cela peut toujours se déplacer.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Claude RUCHET (Suppression de l'indexation – association de la commission paritaire)

Ma question, qui s'adresse à la Municipalité, porte sur la gestion du personnel communal, plus précisément sur la décision de la Municipalité de supprimer l'indexation des salaires 2006 pour les collaboratrices et les collaborateurs se trouvant au maximum de leur classe salariale.

Au regard du statut du personnel communal, je souhaiterais tout d'abord être informé par la Municipalité sur la validité d'une telle décision. Est-elle réglementaire ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Deux mots sur le mode de rémunération des quelque 330 collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale.

Les salaires sont répartis en 15 classes, chacune de ces classes faisant l'objet d'un minimum et d'un maximum. La progression entre le minimum et le maximum se fait par des augmentations annuelles et ceci sur une période s'étendant sur 25 ans. La modularité de ces annuités change également en fonction de l'âge des collaboratrices et collaborateurs.

Chaque année, à l'occasion de l'établissement du budget et conformément à l'article 44 des statuts du personnel, la Municipalité, sur proposition de son Service des ressources humaines et de celui des finances, examine quel est le taux d'indexation de ces salaires qu'il s'agit de pratiquer et de porter au budget. Vous l'aurez compris, chaque collaborateur reçoit d'une part l'indexation liée au coût de la vie, 1,37% pour 2006, et l'annuité. Or. Il se trouve que ces annuités butent à un certain moment au plafond.

Lorsqu'on parle d'indexation, il faut bien distinguer l'indexation du salaire entre les minima et les maxima, et l'indexation de l'échelle. Si l'indexation des salaires est effectivement obligatoire puisque statutaire, l'indexation de l'échelle des salaires est une décision qui appartient à la Municipalité et qui est fonction de la situation financière de la Commune. Je rappelle également que cette indexation de l'échelle se fait par comparaison avec d'autres politiques salariales dans d'autres institutions publiques. A Yverdon-les-Bains, nous avons la chance de nous trouver avec une situation salariale tout à fait correcte par rapport à d'autres collectivités publiques, cantonales notamment, où certains salaires sont bloqués, voire d'autres salaires ont été réduits, et ce pas très loin d'ici.

Donc, ce que la Municipalité observe, c'est finalement la situation de la masse salariale de notre Commune, par rapport à d'autres collectivités publiques et elle estime qu'il faut rester en phase avec celles-ci.

J'espère avoir répondu à cette première question, car je suppose qu'il y en a une autre qui va suivre.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Ce que je comprends à l'article 44, si je le lis : « *Les fonctionnaires de la commune ont droit à une rémunération qui comprend le traitement de base, indexé chaque année* ». Indexation des échelles, indexation des salaires... si vous êtes en haut d'une classe, vous êtes dans le traitement de base et j'ai de la peine à comprendre pourquoi il n'est pas indexé.

Dans un deuxième temps effectivement, je souhaiterais savoir de quelle manière la commission paritaire a-t-elle été associée à cette décision et enfin comment et quand les collaborateurs concernés ont été informés de la non indexation de leurs salaires ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Effectivement, si votre Conseil a été parfaitement informé par le biais du rapport de la Commission des finances, que vous avez discuté en décembre dernier, les collaborateurs, quant à eux, ont fait l'objet d'une information, en novembre, information générale et annuelle, qui ne comprenait pas bien évidemment l'allusion à cette non indexation. A ce stade, force est de constater qu'une petite maladresse au niveau de la communication est à relever et la Municipalité l'assume, cette information aurait dû être faite courant décembre.

Je rappelle néanmoins que les collaborateurs qui sont concernés se comptent au nombre de 3% du personnel communal. Deux de ceux-ci ont réclamé par lettre et une réponse circonstanciée leur a été adressée avec les excuses d'usage. La Commission paritaire, ainsi que le Syndicat SSP sont convoqués, la séance est agendée courant avril pour clarifier ce pépin.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Je remercie Monsieur le Syndic. Effectivement, c'est une maladresse, je dirai même grosse maladresse, lorsque vous êtes employé communal et que vous recevez l'information en novembre, qui vous dit que votre salaire va être indexé de 1,37% et que vous apprenez un peu plus tard qu'il ne sera pas indexé. On apprend aussi que la commission paritaire va être convoquée, je trouve qu'on aurait pu le faire avant.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Cela m'amène à poser une question à la Municipalité. Monsieur le Syndic a parlé de salaires moyens des employés de l'administration et a dit que nous étions relativement bien placés par rapport à d'autres communes. Ce serait intéressant de pouvoir comparer ces salaires moyens aux salaires moyens des habitants d'Yverdon.

* * * * *

Question de Madame Nathalie SAUGY (Yverdon-les-Bains bouge)

Foormidable pourrait s'écrier le Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le sport au service du développement et de la paix et ancien Conseiller fédéral Adolf OGI : Yverdon-les-Bains bouge !

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, détrompez-vous, il n'est pas dans mon intention de parler d'élection ce soir, mon but est de vous parler : prévention, intégration et santé.

Comme vous le savez, le manque d'exercice - en Suisse, les deux tiers de la population bougent trop peu, un cinquième est totalement inactif selon une enquête sur la santé publiée en 2002 par l'Office de la statistique - une alimentation souvent déséquilibrée, le stress minent la santé de bon nombre de nos concitoyens engendrant à terme un réel problème de santé publique.

Comme vous le savez également, l'année 2005 a été décrétée par l'ONU « *Année internationale du Sport et de l'éducation physique* ». A cette occasion, de nombreux projets ont été initiés, notamment par l'Office fédéral du sport et le Réseau santé et activité physique Suisse, afin de prévenir les méfaits de la sédentarité.

Le concept « *Les communes bougent* » en faisait partie. L'objectif était d'inciter cent communes à lancer un programme de « *sport pour tous* » destiné à faire bouger, même les plus pantouflards, en collaboration avec les écoles, les sociétés locales et les prestataires actifs dans le domaine du sport et du mouvement. La devise en était « *bouger, c'est aussi partager !* »

A l'heure du bilan, on recense plus de 84 projets communaux menés à bien, dont notamment plusieurs en terre vaudoise : Vallorbe, Vevey, Renens, Payerne, pour ne citer qu'eux. Un des principaux motifs de satisfaction enregistré par les villes organisatrices est l'interaction accrue entre la population et ses sociétés sportives.

L'Année du sport 2005 est déjà de l'histoire ancienne, mais l'appel à bouger davantage est plus que jamais d'actualité. L'action « *La Suisse bouge* » est dès lors reconduite en 2006, dans le but de promouvoir l'activité physique à long terme et d'encourager la mise en place de dynamiques sportives dans les communes.

J'en arrive à ma question :

- Yverdon-les-Bains va-t-elle bouger en 2006 ?

Ou, autrement dit :

- La Commune d'Yverdon-les-Bains a-t-elle l'intention de participer à l'une ou l'autre des actions de la campagne « *La Suisse bouge* » dont le démarrage est prévu du 6 au 14 mai 2006 ?

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est vrai que l'année 2005 était une année de sports. Nous avons mis toute une série de programmes en action et principalement ce que la ville d'Yverdon a lancé, le Festival Sportif d'Yverdon-les-Bains.

Ce Festival Sportif a obtenu un certain succès, car sur une dizaine de manifestations tout au long de l'année, on a eu des fréquentations en dents de scie, c'est l'apanage de chaque projet innovateur.

Cette année, nous avons décidé de relancer ce projet pour poursuivre ce Festival Sportif et nous avons, à ce stade-là, une vingtaine de compétitions proposées à la population d'Yverdon-les-Bains. Effectivement, nous n'avons peut-être pas fait assez de publicité, nous l'avons fait avec les moyens du bord et c'est vrai que si les Conseillers communaux venaient se joindre à nous cette année, nous serions très contents.

Puisque vous nous parlez de ceci, Madame la Conseillère, et que j'ai un document dans mes affaires, je vais donc en profiter pour en faire de la publicité. Le calendrier de l'agenda sportif 2006-2007 est sorti et, pour ceux qui ne l'ont pas, il s'agit d'un magnifique calendrier en couleurs, mais ce n'est peut-être pas le sujet.

Dans le Festival Sportif qui va permettre à la population d'aller dans notre sens, nous trouvons les éléments suivants :

- *La Mara*
- *Marche en raquettes*
- *Initiation au ski de fond*
- *Tournoi populaire de minigolf*
- *Initiation au golf*
- *Initiation au tir « petit calibre »*
- *Initiation au tir à l'arc*
- *Initiation à la pêche à la mouche*
- *Course des cygnes*
- *Cross populaire de l'USY*
- *Wasimolo*
- *La favorite*
- *Rallye cyclotouriste*
- *Rallye AIT*
- *Tennis et squash au tennis club*

- *Nordic Walking*
- *Club de marche (5 km femmes – 10 km hommes)*
- *Walking day*
- *Longueurs à la piscine*
- *Natation-tennis de table, tennis-badminton....et j'en passe.*

Tout ceci sous la devise :

Le Festival Sportif, c'est du sport pour TOUS, du sport pour VOUS !

... la possibilité de faire du sport en famille, en couple ou en individuel

... s'initier à de nouveaux sports

... se mêler à de grands événements sportifs

... fréquenter des sportives et sportifs sympathiques

... connaître d'autres sociétés sportives de la Ville

... se rafraîchir dans la neige ou dans la piscine

... 7 disciplines sportives réparties en 17 épreuves.

Le Festival Sportif, dans tout cela, a surtout le mérite et la vocation de ne pas demander de résultats. Nous demandons une participation, nous invitons les gens à faire du sport et je crois que la meilleure réponse à la question de Madame la Conseillère Nathalie SAUGY, ce serait de vous retrouver toutes et tous à la prochaine compétition.

Madame Nathalie SAUGY :

Effectivement, le Festival Sportif dont vous venez de faire la promotion, je le connaissais.

Ma question, c'était effectivement de faire bouger les gens et d'autres gens d'une autre manière. Je vous encourage tous à aller jeter un petit coup d'œil sur le site Internet www.lasuissebouge.ch.

Les communes ont trois manières différentes de participer, sur des actions, des journées très courtes, ou des programmes plus longs ; il est clair qu'on ne va pas faire un programme plus long, puisqu'il existe déjà. Les communes ont aussi l'intérêt de participer à un tirage au sort pour obtenir des prix et je pense qu'on peut effectivement, même si ce Festival Sportif existe déjà, faire d'autres choses, encore plus, encore mieux, et aussi de profiter de ce réseau des communes qui bougent.

Question de Monsieur Guy ANGELOZ (Incendie d'un hangar à la rue de l'Industrie)

Ma question s'adresse à la Municipalité. Pouvez-vous me renseigner si des dispositions ont été prévues pour apporter une meilleure vision de l'entrée de la Ville, tant pour les usagers de l'autoroute que pour les voyageurs empruntant la ligne du pied du Jura ? Ces endroits ne reflètent pas une image valorisante de la deuxième ville du Canton. J'attire votre attention qu'il s'agit de la STRID et du hangar qui a brûlé à la rue de l'Industrie.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Effectivement, tout le monde a en mémoire l'incendie de juin dernier et des contacts ont été pris par la direction de STRID auprès de la Municipalité. Ces contacts proposent d'emballer le bâtiment avec une toile blanche. Jusque là, tout va bien, mais il s'agit également de faire figurer sur cette toile ou une publicité, financée par un sponsor, ou alors, et c'est l'avis de la Municipalité, un clin d'œil aux visiteurs et aux passants sur l'autoroute, qui pourrait par exemple leur dire : « *Bienvenue à Yverdon-les-Bains, arrêtez-vous* », que sais-je !

Les discussions en sont à ce stade et il est clair que la participation du sponsor variera en fonction du contenu du graphisme sur cette toile, mais les discussions sont en bonne voie et nous partageons vos préoccupations, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Guy ANGELOZ :

Je remercie Monsieur le Syndic pour ses explications concernant la STRID, mais est-ce que la Municipalité envisage de réagir auprès du propriétaire du hangar qui a brûlé à la rue de l'Industrie, parce que c'est tout aussi lamentable que la STRID.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Pas de chance, Monsieur le Conseiller, on se trouve juste sur la commune de Gressy... Excusez-moi, j'étais encore dans le secteur et vous me rappelez qu'il s'agit de la rue de l'Industrie.

Là, on est également dans un contexte faisant suite à un incendie et tout ce qu'on peut vous dire, renseignements pris, c'est qu'un contentieux important existe entre l'ECA et le propriétaire des lieux et vous connaissez la politique de l'ECA : tant que le dossier n'est pas clos, on ne démolit pas, on ne reconstruit pas. On est un peu dans une situation de l'Etat dans l'Etat, c'est ce que nous pouvons vous dire.

Monsieur Guy ANGELOZ :

Je remercie Monsieur le Syndic pour son information. Je suivrai cette affaire avec intérêt.

Question de Monsieur Olivier MAIBACH (Problème architectural à la rue des Moulins no 46)

Je désire attirer l'attention de la Municipalité sur un problème architectural touchant les personnes se déplaçant en chaise roulante.

A la hauteur du no 46 de la rue des Moulins se situe un passage protégé pour les piétons, permettant à ceux-ci de traverser la rue en toute sécurité. Malheureusement, la chaussée est des deux côtés, fortement affaissée au niveau des trottoirs, ce qui entraîne une augmentation notable de la hauteur entre la chaussée et le trottoir. Pour une personne valide, ce n'est pas un problème, mais pour une personne en chaise roulante, cela devient vite un gros problème, voire même impossible de monter et descendre du trottoir, la chaise roulante restant suspendue sur le rebord de celui-ci

Dès lors, je pose à la Municipalité la simple question suivante :

- Que compte entreprendre la Municipalité pour améliorer le passage des personnes en chaise roulante, à la hauteur du no 46 de la rue des Moulins ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Cet objet est prévu dans le budget 2006, au poste 431.3142.01 « Entretien routier » pour Fr. 336'500.-. Un montant de Fr. 28'500.- est inscrit dans le budget pour le reprofilage de la rue des Moulins. Des interventions auront lieu entre mai ou septembre, selon les conditions atmosphériques, selon notre planification.

Monsieur Olivier MAIBACH :

Merci Monsieur le Municipal d'avoir pris bonne note et j'espère que les travaux pourront être entrepris le plus rapidement possible.

* * * * *

Interpellation de Monsieur Roger RANDIN (Citrons Masqués)

Après avoir lu l'article de *24 Heures* du 18 janvier dernier titré « *Un peu de jus pour éponger le passif des Citrons Masqués* », j'avais envisagé de demander des explications à Monsieur le Syndic lors de la prochaine séance de la Commission des finances.

J'ai été pris de court et surtout quelque peu surpris du ton de la communication de la Municipalité qui, lors de notre dernière séance, précisait que l'affirmation de la journaliste de *24 Heures* était totalement erronée. On peut se demander pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas utilisé son droit de réponse auprès dudit quotidien.

Nous pouvons aussi en déduire qu'à la veille des élections communales, il fallait rapidement rassurer les commerçants, lesquels avaient de la peine à comprendre la position de la Municipalité envers un personnage qui régulièrement tance les autorités de notre Cité.

Est-il utile de rappeler ici, qu'il y a un peu plus de quatre ans, en 2001, à la veille des élections communales, le patron des Citrons Masqués avait organisé une conférence débat au Théâtre Benno Besson sur l'insécurité qui régnait dans notre Ville. Cette conférence visait manifestement à critiquer le travail de la Police municipale et la politique de la Municipalité en place. Si je ne fais erreur, à l'issue de cette conférence, la Préfète avait même déclaré à la presse « *C'est mon anarchiste préféré* ».

Le 10 février, un hebdomadaire romand titrait : « *Yverdon : la guerre des citrons* ». Même si ce quotidien a un caractère satirique, il est difficile de mettre en doute ses sources d'information puisqu'elles viennent des personnes concernées, y compris de Monsieur le Syndic qui a, semble-t-il, reçu le journaliste.

Ce quotidien mentionne la grogne des cafetiers-restaurateurs yverdonnois, du fait que c'est la deuxième fois que les Citrons Masqués bénéficient de l'aide de la Commune. Il précise que lors d'une rencontre en novembre dernier, le propriétaire dudit café-théâtre aurait dit à Monsieur le Syndic : « *Vous devez me sauver de la faillite* ».

Dans sa communication, la Municipalité nous parle d'une lettre d'intention auprès de l'Office des poursuites, déclarant qu'elle était disposée à suspendre ses démarches auprès dudit Office.

Le journaliste de l'hebdomadaire mentionne, quant à lui, que la Municipalité a répondu par la positive à la demande du tenancier, en acceptant de le soutenir auprès de la Coopérative vaudoise de cautionnement, afin que ce dernier puisse obtenir un prêt bancaire.

De plus, dans sa communication, la Municipalité nous a caché que le tenancier des Citrons Masqués avait déjà bénéficié d'un prêt sans intérêt de la Ville portant sur des impayés pour près de Fr. 27'000.-. Il faut également ajouter à ce montant celui de Fr. 13'000.-, accordés au titre de subvention à l'Association les Citrons Masqués lors des crédits complémentaires au budget en 2003.

Alors, Monsieur le Syndic, qu'en est-il exactement ?

Monsieur le Président :

Je vous prierai, à la fin des débats, de bien vouloir me faire parvenir votre interpellation, appuyée par 5 signatures.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois qu'il ne faut pas donner à cette affaire plus d'importance qu'elle n'en mérite. Comme la communication C/1 du 2 février le dit très clairement, il s'agit d'une situation que le Service des finances rencontre hélas assez souvent dans cette Ville, que ce soit avec des indépendants, ou avec des salariés. Son rôle, c'est effectivement de chercher des solutions pour limiter les dégâts, donc pour pouvoir récupérer tout ou partie de créances qui sont dues à la Commune.

Là, en l'occurrence, j'ai eu l'occasion de le dire dans la communication, ces créances sont relativement importantes et il est clair que lorsque la Municipalité apprend qu'un débiteur, qui cherche des solutions pour assainir sa situation, il est de son devoir de prendre langue avec ce débiteur, pour essayer d'aménager. Je rappelle que cela se fait pour différentes situations, pour différentes sommes et pour différentes personnes. Là, la situation devrait évoluer, puisque nous avons rendez-vous avec ce débiteur pas plus tard que la semaine prochaine.

En ce qui concerne la deuxième partie de votre question, soit le prêt, ce problème a été sauf erreur évoqué lors de l'examen du budget, 2003 ou 2004. Ce prêt a été effectué à hauteur de Fr. 27'000.- ; actuellement, il est remboursé à hauteur de la moitié.

Pourquoi la Municipalité a-t-elle effectué un prêt à l'époque ? Là également, il s'agissait de voir dans quelle mesure elle avait la possibilité d'aider ce débiteur à retrouver un peu de souffle pour, je le répète, faire face à ses obligations financières vis-à-vis de la Commune. Je crois que ce débiteur a démontré qu'il était en mesure de faire face à cette situation, en remboursant à ce jour la moitié de sa créance. Or, constatant que les mensualités se réduisaient singulièrement à la fin de l'année dernière, la Municipalité a donné l'ordre à son Service des finances de prendre des mesures conservatoires en s'adressant à l'Office des poursuites et faillites. Je rappelle qu'une fois qu'une telle procédure est lancée, la Municipalité dispose de 15 mois pour continuer sa poursuite. On est donc dans cette période de 15 mois et il est évident que mercredi prochain, lorsque nous rencontrerons ce débiteur, nous examinerons les chances qui existent de pouvoir récupérer ces sommes.

On est vraiment là dans une situation de gestion de créances dues à la Municipalité et je puis vous assurer que le Service des finances fait tout ce qui est en son pouvoir, avec l'appui de la Municipalité, pour récupérer ces créances.

Voilà, je crois qu'on est dans un contexte tout à fait classique de gestion financière... point.

Monsieur Roger RANDIN :

Je n'ai pas parlé de la créance, ni du montant. La créance est une chose, les subventions une autre.

J'ai aussi été choqué que le montant paraisse dans la presse ; je ne pense pas que ce soit la Municipalité qui a donné ce montant, par contre je pense que c'est le principal intéressé. Je vous ai donné l'avis de ce qu'on a pu lire dans les journaux et si vous permettez, je vais vous donner maintenant l'avis de l'intéressé, puisque celui-ci a utilisé le courrier des lecteurs pour répondre à cet article.

Or maintenant, j'aimerais comprendre sa méthode de calcul, parce qu'il dit : « *La Municipalité m'a accordé un prêt de Fr. 27'000.-. J'en ai remboursé les deux tiers, il m'en reste encore Fr. 9'000.-, mais je les rembourse à raison de Fr. 1'000.- par année* ». Il dit également que : « *la Municipalité lui a promis une belle embellie* ». J'aimerais savoir aussi quelle est l'embellie promise par les autorités ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'ai vérifié le montant remboursé pas plus tard que ce soir en contactant le Directeur des finances et ce n'est pas deux tiers, mais il a remboursé 45%. Je crois qu'il faut dire les chiffres, puisque vous les citez.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'embellie promise... il n'y a pas de promesse, Monsieur le Conseiller. Il n'y a pas de promesse, il y a simplement une gestion des finances communales.

* * * * *

Monsieur le Président :

La discussion est toujours au point 9 de notre ordre du jour. Plus aucune intervention de la part des Conseillers n'est demandée. Je me tourne donc en direction de la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter au Conseil et je crois que c'est le cas, tout d'abord par Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL.

* * * * *

Rectification de Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL suite à la question de Monsieur Pierre HUNKELER (Renouvellement du site Internet de la Commune)

Ce n'est pas une réponse que je souhaite apporter, mais c'est une rectification sur les propos que j'ai tenus lors de la séance du Conseil communal du 8 décembre dernier, séance au cours de laquelle j'avais répondu à une question de Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER concernant le renouvellement du site Internet de la Ville en indiquant, je me cite « *qu'aucune société d'Yverdon ne pouvait assumer ce travail, qui est assez conséquent pour une organisation de la taille d'Yverdon-les-Bains* ».

Je dois aujourd'hui rectifier mes propos, et rendre aux entreprises yverdonnoises ce qui leur appartient, à savoir leurs compétences. Nous avons en effet obtenu, lors de la mise en soumission de ce mandat, des offres d'entreprises de notre Ville, offres qui étaient tout à fait intéressantes, et qui n'ont pas été retenues, non pas pour des raisons d'absence de compétences, mais pour des questions financières.

En clair, cela signifie que les entreprises yverdonnoises contactées sont tout à fait à même d'assumer ce type de mandat, mais que dans ce cas - et comme cela arrive dans notre système de concurrence - nous avons dû faire appel à une société externe, dont l'offre était économiquement plus intéressante.

Je prie ce Conseil, ainsi que les sociétés mises en cause, de bien vouloir accepter mes excuses pour cette déclaration erronée. Je vous remercie de votre attention.

* * * * *

Monsieur le Président :

La Municipalité a-t-elle d'autres réponses à apporter à notre Conseil ? Cela ne semble pas être le cas ; nous arrivons donc au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivi.

Pour autant qu'il y ait de suffisamment de matière, et je pense que ce sera le cas, je vous donne rendez-vous le jeudi 6 avril prochain. Je reverrai néanmoins plusieurs d'entre vous dimanche déjà à l'occasion du dépouillement des élections communales.

Il est 21h50. Je prie les scrutateurs et scrutateurs suppléants de rester quelques minutes après la séance.

Je lève cette séance en vous souhaitant une excellente fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Maximilien BERNHARD

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 mars 2006

	Pages
1. Appel	47
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2006	48
3. Communications du Président	48
4. Communications de la Municipalité.....	50
5. Préavis no 04/06 concernant 7 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs : Nenad ACIMOVIC, Nadia CAPPILLI, Ana Cristina CARVALHO de MATOS, Carla Sofia CARVALHO de MATOS, Joaquim CRUZ, Nelso CRUZ, Nazmi DRAGUSHA. (Madame Marceline MILLIOUD, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice)	51
6. Préavis no 03/06 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'400'000.- pour la réalisation du « Parc des Rives du Lac » situé dans le quadrilatère formé par l'Avenue de l'Hippodrome, la Thièle, le Canal Oriental et le lac. (Monsieur Pierre-André MICHOU, rapporteur)	53
7. Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains concernant les jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2006-2011. (Monsieur Cédric PILLONEL, rapporteur)	63
8. Pétition-requête de Monsieur Marcel DESPLAND concernant le stade municipal – réhabilitation partielle. (Monsieur Yves VUAGNIAUX, rapporteur)	70
9. Propositions individuelles et interpellations.....	71
<i>Question de Monsieur Jean-Marc PERNET (Arrêts de bus Y-Parc)</i>	<i>71</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Claude RUCHET (Suppression de l'indexation – association de la commission paritaire).....</i>	<i>72</i>
<i>Question de Madame Nathalie SAUGY (Yverdon-les-Bains bouge).....</i>	<i>74</i>
<i>Question de Monsieur Guy ANGELOZ (Incendie d'un hangar à la rue de l'Industrie)</i>	<i>78</i>
<i>Question de Monsieur Olivier MAIBACH (Problème architectural à la rue des Moulins no 46).....</i>	<i>79</i>
<i>Interpellation de Monsieur Roger RANDIN (Citrons Masqués)</i>	<i>79</i>
<i>Rectification de Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL suite à la question de Monsieur Pierre HUNKELER (Renouvellement du site Internet de la Commune).....</i>	<i>82</i>

<http://www.yverdon-les-bains.ch/>

Les procès-verbaux sont disponibles sur ce site

(Chemin d'accès : Autorités - Conseil communal – Décisions, archives des décisions)